

Les différents types de handicaps

Le handicap

Constitue un handicap, selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les personnes handicapées

Il existe plusieurs familles de handicaps :

- **Handicap moteur** : atteinte partielle ou totale de la motricité
- **Handicap psychique** : troubles mentaux, affectifs et émotionnels
- **Déficiência intellectuelle** : privation de facultés intellectuelles
- **Handicap sensoriel visuel** : personnes mal-voyantes et non-voyantes
- **Handicap sensoriel auditif** : personnes sourdes et malentendantes
- **Troubles de la santé invalidants** : maladies respiratoires, digestives, infectieuses



Les personnes à mobilité réduite

Les **personnes à mobilité réduite (PMR)** ou **personnes en situation de handicap** regroupent l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer de manière provisoire ou permanente, y compris par exemple :

- les personnes de petite ou de grande taille
- les personnes avec des bagages encombrants
- les personnes âgées
- les femmes enceintes
- les personnes avec des chariots à provisions
- les personnes avec de jeunes enfants avec ou sans poussette
- ...



Exemples de difficultés rencontrées par les PMR

Personnes en fauteuil roulant :

- se déplacer sur des sols meubles, glissants ou inégaux
- franchir des obstacles et dénivelés (marches, pentes)
- atteindre certaines hauteurs
- voir à certaines hauteurs

Personnes déficientes visuelles

- voir (comprendre) les « grandes formes »
- lire ce qui est « écrit fin »
- déchiffrer la signalisation
- se repérer dans l'espace, s'orienter

Personnes déficientes auditives

- comprendre et se faire comprendre
- accéder aux informations sonores

Personnes déficientes psychiques, cognitives ou mentales

- comprendre la signalétique
- mémoriser un itinéraire
- se repérer dans l'espace

Personnes ayant des difficultés motrices avec des bagages ou une poussette, ...

- se déplacer sur des sols peu ou pas praticables ou encombrés d'obstacles
- franchir, sans appui, des marches ou des dénivelés
- franchir des passages étroits

Personnes de petite taille (y compris les enfants)

- atteindre certaines hauteurs
- voir à certaines hauteurs

Personnes de grande taille

- éviter les obstacles en hauteur



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, appelée loi « handicap » a été construite sur 4 piliers :

- l'accessibilité à tous,
- l'accessibilité à tout,
- l'accessibilité en toute autonomie
- avec une concertation optimale.



Le Décret du 9 février 2006 reprend la directive européenne 2001/85/CE du 20/11/2001 et définit la notion de personnes à mobilité réduite.

